

COMMUNIQUÉ CFTC DGFIP 92

COMPTE RENDU D'AUDIOCONFERENCE COVID AVEC LA DDFIP 92 DU 30 OCTOBRE 2020 :

Depuis hier de nouvelles attestations sont mises en ligne. Une attestation permanente est prévue, utilisable avec la carte pro ou un justificatif pro pour ceux qui n'ont pas de carte.

Teletravail : Pour débiter la direction a rappelé que l'on n'était pas en PCA comme au premier confinement donc les activités continuent en bonne intelligence. Il va y avoir un recours au télétravail au maximum avec une moyenne de trois ou quatre jours par semaine.

Pour les agents vulnérables, on peut accepter 5 jours de télétravail et les agents vulnérables non équipés seront mis en ASA.

Un recensement des agents volontaires a eu lieu dès le mois d'août et la distribution du matériel s'est effectué en octobre. Certains agents volontaires pour le télétravail au début ont changé d'avis. Le déploiement du matériel continue avec des livraisons prévues en deux phases en novembre. Le pourcentage d'agents équipés actuellement est de l'ordre de 43% .

La direction a reconnu qu'il y avait tout de même un différentiel entre la volonté de télétravail et le matériel disponible.

Le statut ASA peut être envisagé pour une assistance aux enfants et personnes à charge.

Il va y avoir un renforcement des mesures existantes, et une note aux chefs de service et de division pour que les agents travaillent dans des conditions de sécurité sanitaire correctes.

Restauration collective : en cas de fermeture , il y a la possibilité d'avoir recours au panier repas ou au défraiement tout en tenant compte des exigences comptables de chorus.

Horaires : ils seront aménagés, pour les agents habitants loin et/ou ayant des contraintes familiales.

Accueil : les guichets des services resteront ouverts avec beaucoup d'accueil sur rendez-vous.

Formation Pro; les inscriptions continuent de même que les autres formations dans le respect des consignes. Seule la formation continue est suspendue jusqu'au 15/11 dans l'attente d'une réorganisation.

Nettoyage : La sécurité sanitaire est déplorable car, les agents d'entretiens sont réellement en sous équipement ne fût ce qu'en cette période.

Localement, la direction fait des réunions trimestrielles avec la société de gestion. Les manquements sont remontés au secrétariat général ou à la direction des affaires générales.

Lors d'un cas de COVID avéré, le nettoyage systématique est fait.

Les marchés d'entretien sont passés soit en copropriété ou par la DGFIP si elle est propriétaire.

Dans le CAD, il n' y a pas de climatisation mais un dispositif de renouvellement d'air.

Médecin de prévention : des agents ont des difficultés pour joindre le médecin du travail car, le titulaire est parti et l'intérimaire est en surcharge de travail. Il y a une réorganisation pour l'accès au médecin de prévention.

Les agents malades sont soit contactés par téléphone ou par mail. Les infos données au RH sur les agents malades se fait tout en tenant compte du secret médical.

La CFTC reste à votre disposition n'hésitez pas à nous faire parvenir vos questions.

CONTACT PRESSE CFTC :

Mail : cftc.dgfp92@gmail.com